CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION ORDINAIRE OEA/Ser.P

Du 10 au 12 novembre 2021 AG/INF.735/21

Guatemala, République du Guatemala 5 novembre 2021

VIRTUELLE Original: espagnol

ASPECTS LOGISTIQUES DE LA CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LOGISTIQUE POUR
LE SCRUTIN PRÉSENTIEL SECRET

Le Secrétariat tient à communiquer des dispositions logistiques suivantes pour la cinquante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale :

* + Le mode selon lequel l'Assemblée générale se réunira sera virtuel ;
	+ Les États membres soumettront leur lettre d'accréditation avec la liste des membres de la délégation ;
	+ Pour des raisons techniques, un maximum de cinq (5) délégués pourront assister aux sessions plénières virtuelles, qui seront diffusées en direct, et un maximum de dix (10) délégués pourront assister aux réunions virtuelles de la Commission générale ;
	+ Les délégations fourniront les noms et adresses électroniques de leurs délégués accrédités qui participeront aux sessions plénières et aux réunions de la Commission générale ;
	+ Les demandes d'intervention lors des sessions plénières et des réunions de la Commission générale seront effectuées en utilisant la plateforme technologique KUDO. La présidence donnera la parole dans l'ordre dans lequel elle sera demandée ;
	+ Les observateurs permanents enverront leur lettre d'accréditation avec la liste des participants de la délégation. Pour des raisons techniques, seuls deux (2) délégués par État observateur ayant une représentation permanente près l'OEA et seul un (1) délégué pour les États n'ayant pas de représentation permanente près l'OEA pourront accéder aux salles virtuelles pendant les sessions plénières et les réunions de la Commission générale ;
* Le système d'accréditation sera ouvert le 12 octobre 2021 ;
* Trois (3) séances d'essai seront organisées pour permettre à tous les participants à la cinquante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale de tester leur matériel. Ces séances d’essai auront lieu les 22 et 29 octobre et le 5 novembre 2021 ;

**Accès au Bâtiment principal de l'OEA et utilisation du salon des Amériques.**

* Pour avoir accès aux installations, une prise de température corporelle sera exigée pour toute personne entrant dans le Bâtiment principal ;
* Une désinfection des mains au gel sera exigée à l'entrée du Bâtiment principal ;
* Le port permanent du masque et le respect d’une distance de 1,80 mètre entre les personnes seront obligatoires ;
* Il est attendu de tous les participants qu’ils soient pleinement vaccinés contre la COVID-19, en ayant reçu deux (2) doses ou une (1) dose, selon le cas ;
* Pour les États membres qui prévoient de se connecter aux sessions plénières depuis le salon des Amériques, la capacité maximale par délégation sera de deux (2) délégués ;
* Chaque délégation devra informer le Secrétariat, au plus tard le 3 novembre 2021, par courriel adressée à 51AGOEA@oas.org , pour indiquer si elle sera présente au salon des Amériques ;
* Les sièges du salon des Amériques seront disposés de manière à respecter une distance minimale de 1,80 mètre entre elles ;
* Il n'y aura pas de microphones ni de services d'interprétation dans le salon des Amériques. Les services d'interprétation seront assurés uniquement via la plateforme KUDO, raison pour laquelle tous les participants devront se munir de leur propre ordinateur portable et d’écouteurs. Des essais techniques en personne seront effectués, le 5 novembre 2021, pour vous permettre de tester vos équipements;
* Compte tenu des mesures sanitaires et de sécurité imposées en raison de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat général est au regret de signaler que pendant la cinquante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale, il n'y aura pas de service de restauration à l'intérieur du Bâtiment principal ;
* Le salon des Amériques sera disponible à partir du 11 novembre 2021 pour les délégations souhaitant se connecter à partir de cet endroit ;

LOGISTIQUE POUR LE SCRUTIN PRÉSENTIEL SECRET AU COURS DES ÉLECTIONS QUI SE DÉROULERONT DURANT LA CINQUANTIÈME-ET-UNIÈME SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Département de gestion des conférences et réunions (DCMM) prendra les dispositions nécessaires pour mener à bien les élections qui se dérouleront lors de la cinquante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale selon une modalité présentielle et secrète, en tenant compte des circonstances particulières engendrées par la pandémie de COVID-19. Les aspects logistiques de cette modalité sont décrits ci-après :

**Logistique du vote présentiel secret**

* Le scrutin se tiendra dans le salon des Amériques du Bâtiment principal de l'OEA, en respectant toutes les mesures de sécurité, d’hygiène et de propreté requises par les autorités à titre de protection et en réponse à la pandémie de COVID-19 ;
* Toutes les urnes pour le scrutin seront placées devant l'estrade ;
* Il sera remis, dans la salle, aux délégations connectées depuis salon des Amériques des enveloppes contenant tous les bulletins de vote et elles voteront à tour de rôle, en remplissant les bulletins et en se levant pour déposer les bulletins de vote pour toutes les élections en une seule fois  ;
* Il est demandé aux délégations qui ne seront pas connectées depuis le salon des Amériques de bien vouloir désigner, aux fins du vote, un représentant accrédité de leur délégation et de communiquer son nom à l'adresse électronique suivante : 51AGOEA@oas.org ;
* Les heures de vote seront fonction du calendrier approuvé pour la cinquante-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale ;
* Les représentants devront porter le masque à tout moment ;
* Les délégués qui ne sont pas présents dans la salle pourront y accéder par l'entrée principale du hall du Bâtiment principal et se rendre au salon des Amériques pour y retirer leur bulletin de vote ;
* Une fois le nom de son pays annoncé, le délégué déposera simultanément les bulletins de vote pour tous les postes vacants ;
* Une fois qu'un délégué a voté, il pourra s'asseoir à la place qui lui est désignée dans le salon des Amériques ou attendre dans le salon des Héros ;
* L'espace de vote sera équipé d’une caméra installée à un endroit approprié, au moyen de laquelle la procédure sera transmise en direct à la séance plénière ;
* Les délégués devront rester dans le Bâtiment principal jusqu'au dépouillement du scrutin et jusqu’à la fin des élections ;
* Une fois le vote terminé, les scrutateurs procéderont au dépouillement et communiqueront les résultats en direct à la plénière ;
* Les scrutateurs auront accès à chacun des éléments du vote afin d'assurer aux États membres la transparence et la légitimité du processus ;
* Si nécessaire, un deuxième tour sera effectué, qui suivra la même procédure que le premier tour.



AG08394F01